

Gestion des crues de la Maine ZAC Quai Saint Serge à Angers

Les objectifs

Le secteur Saint-Serge couvre une superficie d'environ 77 ha du pôle commercial Saint-Serge au nord au pôle universitaire au sud. Les contraintes hydrauliques ont permis d'imaginer le secteur comme un grand parc où se côtoient animations et loisirs urbains, activités universitaires, tertiaires, habitat et végétal

Adaptation aux aléas :



Réduction des îlots de chaleur



Gestion des inondations



Apport de nature en ville

Porteur du projet

- Alter - Anjou Loire Territoire, pour le compte de la communauté urbaine Angers Loire Métropole (49)



Ecosystème concerné

Ecosystème urbain

Type de SafN

Création d'un parc inondable

Calendrier

- 2015 Création de la ZAC
- 2017 Début des travaux
- 2019 Inauguration du Parc Saint-Serge

Budget

Coût complet : 11,4 millions d'€ HT

Financements :

1 936 000 € HT pour la création d'un parc inondable

772 000 € HT pour la démolition et la reconversion de friches

Subvention FEDER

Actions mises en œuvre

Au milieu du site, un grand parc inondable de 5 ha a été créé autour de l'axe de l'ancienne voie ferrée.

Cet espace vert en creux a été imaginé pour accueillir les **crues de la Maine et les eaux pluviales**, répondant ainsi au règles du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Il permet de **faire entrer la nature** dans ce secteur de la ville qui était très minéral. Il constitue **un corridor naturel pour la biodiversité** entre les basses vallées angevines au Nord, le Val de Loire au sud et les autres espaces naturels présents en ville (rives de Maine, jardin des plantes...).

Ce parc a été conçu pour **accueillir des activités** culturelles, sportives et de loisirs.

Au préalable, les actions ont été de :

- * Acheter le terrain
- * Démolir les bâtiments
- * Dépolluer les sols

- Le PPRI demande de respecter une emprise au sol de 33%. Cette spécificité a été prise en compte à l'échelle de la ZAC en procédant à des démolitions puis à des constructions
- Les premiers planchers habitables sont élevés à la cote de 21,30m NGF
- Le parc inondable a été réalisé grâce à des déblais et tout déblais a dû être compensé par du remblais

Bilan de l'action

2l/s/ha

régulation débit
de fuite

32 800 m³

volume total de déblais

5 ha

taille du parc réalisé

Les eaux du secteur ZAC sont rejetées dans le collecteur de Jérusalem avec une régulation du débit de fuite à hauteur de 2l/s/ha (prescription SDAGE)
L'équilibre déblais/remblais a été supérieur aux exigences avec 32 100 m³ de remblais et 32 800 m³ de déblais issus de la création de la première phase du parc central inondable.

Résulte un parc de 5 ha dont 32 800m² sont désimperméabilisés

Difficultés rencontrées

- Le projet d'aménagement, fondé sur la création d'un grand parc inondable public, a nécessité l'acquisition de terrains privés situés en ville, coûteux et pollués. Cet investissement de départ a été lourd à porter et a nécessité d'importants emprunts. Il a fallu convaincre les banques.
- Le temps des négociations avec les propriétaires a été long, ce qui a nécessité d'adapter l'échelonnement des travaux d'aménagement du parc.

Facteurs clés de succès

- Une volonté politique sans faille : la réalisation d'une nouvelle patinoire dans le centre d'Angers et le développement de ce pôle universitaire et tertiaire faisaient partie de la feuille de route des élus d'Angers dès 2014. Ils ont tenu ce cap.
- Une association des Services de l'Etat très en amont du projet : au stade des études préalables, DDT et DREAL ont co-conçu le plan d'aménagement et travailler à l'application du Plan de Prévention des Risques d'Inondation.
- La concertation avec les angevins, a permis de faire découvrir de ce site méconnu, de collecter des idées qui ont enrichi la programmation de ce parc (skate parc, street work out, espace scénique, conteneurs pour mini-concerts...).

Suivi du projet

Depuis la livraison du parc, un inventaire faune et flore est réalisé tous les ans par la LPO. Les chiffres montrent une progression de la nature et un développement de la biodiversité dans cet ancien secteur très minéral. Le parc a pu accueillir 2 crues de la Maine depuis son achèvement en 2021 et en 2019.

Conseils à donner et écueils à éviter

- Dans la phase de concertation, bien définir le cadre de ce travail en fixant les invariants du projet et les sujets sur lesquels il faut travailler ensemble.
- Préparer le plus en amont possible un dossier de Déclaration d'Utilité Publique afin de faciliter les échanges amiables avec les propriétaires des terrains.
- En matière de renaturation d'espaces urbanisés et dégradés, mettre en place un suivi annuel des espaces naturels créés afin de mesurer la progression de la biodiversité.
- Donner à voir les évolutions du site en proposant au grand public un rétrospective (catalogue de photos Avant-Après les aménagements)

Perspectives

Au-delà de la ZAC Quai Saint Serge, c'est le renouvellement de l'ensemble de Saint Serge qui est engagé afin de transformer progressivement une ancienne zone d'activités en quartier actif plus dense et plus résilient.



Vos ressources régionales :



Contact du porteur de projet

Olivier Réguer
02 41 24 89 76 ; o.reguer@anjouloireterritoire.fr

Votre contact en Pays de la Loire

Cyril Roussel – Animateur régional
« Solution d'adaptation fondée sur la nature »
06 58 38 59 76 ; cyril.roussel@ofb.gouv.fr